



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITÉ - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 337109/2026

A LA SOCIETE FINANCE PRESSE GROUP « FPG ».

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'abonnement pour la fourniture à chaque parution, des exemplaires du journal le Soft International dans les ministères et certains organismes et services de l'Etat, conclu avec le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, pour un montant total hors taxe dollars américains trois cent trente et un mille trente-quatre, quarante-huit centimes (USD 331 034,48) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille trois cent dix-sept, vingt-quatre centimes (USD 2 317,24), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 21/09/2026

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

0000337